



FORMATION EN PSYCHOTHERAPIE
ET PSYCHANALYSE INTEGRATIVE®
Établissement d'Enseignement Supérieur Libre déclaré
au Rectorat de l'Académie de Paris

16, rue Bleue, 75009 Paris
www.nflpsy.fr
contact@nflpsy.fr
Tél. : 01 40 13 05 52

SARL. AU CAPITAL DE 8.000,00 EUROS.
SIRET 441 076 742 000 10.
APE : 804 D
FORMATION PROFESSIONNELLE N° DE FORMATEUR : 11 75 38 45 475

CONTRAT DE FORMATION

Nom du participant :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

TITRE DU SEMINAIRE :

DATE DU SEMINAIRE :

Modalités de paiements

Le participant doit faire parvenir le contrat de formation en 2 exemplaires originaux signés et datés. Ce contrat peut être déposé à la N.F.L ou envoyé par courrier accompagnés d'un chèque d'acompte de 30% du coût de la formation. Le solde devra être réglé le premier (1^{er}) jour de la formation.

Conformément à l'article L. 63535 du Code du travail, à compter de la signature du contrat de formation, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe la N.F.L. par lettre recommandée avec accusé réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant. Passé ce délai, la N.F.L facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous.

- Les 30% d'acompte à la signature du contrat de formation sont encaissés passé le délai de rétractation. Ce montant sera conservé si le participant ne donne pas suite.
- Dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation et pour toute formation commencée, 100 % du coût total sera dû.

Si le participant est empêché de suivre la suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, arrêt longue maladie avec certificat médical) seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Annulations - reports du fait de la N.F.L

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, la N.F.L se réserve le droit d'annuler ou de reporter le séminaire 10 jours ouvrés avant le début du séminaire. Les frais d'acompte réglés seront alors remboursés ou à votre convenance un avoir sera émis. En cas d'arrêt du séminaire du fait de la N.F.L, l'intégralité des prestations non servies sera remboursée au prorata temporis.

Différends éventuels

La loi applicable entre la N.F.L et ses étudiants et clients est la loi française. Le tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralités de défendeurs ou appel en garanti.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris, le

Signature du participant avec la mention « lu et approuvé »

Vaut engagement de respecter le règlement intérieur cité en annexe.

Pour La Nouvelle Faculté Libre